



Toolbox achats responsables suisse

Vêtements et textiles

Recommandations et critères pour les marchés publics

Mentions légales

Mandant : Office fédéral de l'environnement (OFEV), division Économie et Innovation, Service spécialisé des marchés publics écologiques, CH-3003 Berne

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Mandataire : Büro'84 – Unternehmen für angewandte Ökologie (entreprise d'écologie appliquée)

Auteure : Eveline Venanzoni

Accompagnement OFEV : Ruth Freiermuth Knuchel, Katharina Meyer

Groupe de suivi : Valérie Bronchi, OCDC, État de Vaud, Jean-Blaise Trivelli, CDD, État de Genève, Maria-Luisa Kargl, PUSCH – L'environnement en pratique

Remarque : la présente recommandation a été réalisée sur mandat de l'OFEV. Elle se fonde sur les travaux d'ecoLive 2017 et de BSD Consulting 2018. Le tableau dans la digression a été repris de ces études sans vérification détaillée. Le mandataire est seul responsable du reste du contenu.

Berne 2023

Table des matières

1.0 En bref	4
2.0 Arguments en faveur des achats responsables de vêtements et de textiles	5
3.0 Aspects environnementaux, sociaux et sanitaires	5
3.1 Aspects environnementaux	6
3.2 Aspects sociaux et sanitaires	6
Digression : avantages et inconvénients des différentes fibres textiles	7
4.0 Considérations avant l'achat	10
4.1 Respecter les conditions-cadres politiques et légales	10
4.2 Clarifier les besoins	10
4.3 Analyse de marché	11
4.4 Clarifications concernant les coûts et les infrastructures	12
4.5 Promouvoir l'économie circulaire	12
4.6 Possibilités d'action pour les acteurs	13
5.0 Recommandations pour les achats responsables	14
5.1 Recommandations générales (attribution directe et appel d'offres)	14
5.2 Recommandations pour l'attribution directe	15
5.3 Recommandations pour l'appel d'offres : aspects de durabilité	15
6.0 Annexe	25
Annexe 1 : Aperçu des normes sociales évaluées par l'ITC sur mandat du SECO	25

1.0 En bref

Les recommandations du présent document s'appliquent aux achats publics de vêtements et de textiles. Comme ce groupe de produits couvre les vêtements de travail, les vêtements spéciaux, les vêtements de protection individuelle, le linge de lit, le linge d'hôpital (liste non exhaustive) et qu'il concerne les acheteurs et les services demandeurs des communes, de la Confédération et des cantons, les recommandations sont plutôt générales et non spécifiques aux produits.

Les défis environnementaux, sociaux et sanitaires sont présents à chaque étape de la chaîne de valeur complexe et diversifiée de l'habillement et du textile. La production et la consommation de vêtements et de textiles ne cesse d'augmenter, avec les effets négatifs que cela implique pour le climat, la consommation d'eau et d'énergie, la biodiversité et l'environnement en général. La « fast fashion » contribue largement à cette évolution.

Une grande partie des vêtements et des textiles est principalement produite en Asie et en Europe de l'Est. Il y règne souvent des conditions de travail inhumaines et dangereuses pour la santé. Le risque de violation des droits de l'homme et du travail est important.

Au vu des faits décrits, il est particulièrement important, dans le cas des textiles, d'exiger et de vérifier, en tant que condition de participation obligatoire, le respect du droit de l'environnement en vigueur sur le lieu de production, prescrit par la loi sur les marchés publics (LMP, AIMP), des conventions internationales déterminantes en matière de protection de l'environnement ainsi que le respect des dispositions relatives à la protection du travail et des travailleurs (conventions fondamentales de l'OIT).

Les principales recommandations avant, pendant et après l'achat :

- Définissez de préférence les besoins au sein d'un groupe de travail composé du service demandeur et de l'acheteur, si possible avec la participation du service juridique.
- Une pratique de production durable a un impact direct sur le prix, en particulier dans la chaîne de valeur complexe du textile qui implique de nombreux acteurs. Veillez donc à ce que les critères de durabilité soient pondérés de façon adéquate.
- Vérifiez le mode d'approvisionnement le plus approprié (leasing, location, achat).
- Choisissez le matériau le plus durable sur l'ensemble de son cycle de vie pour répondre à vos besoins.
- Effectuez une analyse du marché d'approvisionnement pour vous assurer qu'il est en mesure de couvrir suffisamment votre variante durable.
- Examinez dans quelle mesure vous pouvez demander des innovations (fibres et processus de production) qui permettent d'améliorer la durabilité.
- Prévoyez dans les documents d'appel d'offres que les textiles puissent être utilisés longtemps (réparabilité, pièces de rechange, inscriptions interchangeables).
- Veillez à ce que les vêtements et les textiles entrent dans un circuit de réutilisation ou de recyclage après leur utilisation.
- Exigez des normes écologiques et sociales tout au long de la chaîne de valeur mondiale.
- Assurez-vous (par contrat) que vos exigences seront respectées pendant la production et toute la durée du contrat.
- Comme la chaîne d'approvisionnement textile est généralement internationale, il est recommandé de fournir les documents contenant les exigences en anglais.

2.0 Arguments en faveur des achats responsables de vêtements et de textiles

De nombreuses arguments plaident en faveur de l'achat de vêtements et de textiles durables, entre autres:

- Le développement durable est ancré dans la Constitution fédérale et dans l'article relatif au but de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) ainsi que dans l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Cet article prévoit d'utiliser les fonds publics de manière économique, écologique et sociale. Les acheteurs publics sont donc tenus de prendre correctement en compte la durabilité et ses trois dimensions dans leurs achats.
- La chaîne de valeur des textiles présente de nombreux risques et défis environnementaux et sociaux (par exemple, la pollution, l'exploitation des ressources naturelles, le travail des enfants, le travail forcé et l'impact sur la santé). Une bonne connaissance de la chaîne de valeur et le fait d'imposer différentes exigences environnementales et sociales à cette dernière permettent de réduire ou d'éviter les dommages environnementaux, les violations des droits de l'homme et les effets négatifs sur la santé. Les pouvoirs publics assument ainsi leur responsabilité et peuvent réduire au minimum le risque de voir leur réputation entachée.
- Les pouvoirs publics jouent un rôle de modèle vis-à-vis des consommateurs privés.

3.0 Aspects environnementaux, sociaux et sanitaires

Le cycle de vie des vêtements et des textiles, de la production des matières premières à la fin de vie (réutilisation à d'autres fins/recyclage/élimination) en passant par la fabrication des fibres et des tissus, la confection, l'utilisation, ainsi que différents transports intermédiaires, comporte des risques environnementaux, sociaux et sanitaires. Chacune de ces phases laisse une empreinte écologique plus ou moins importante et comporte un risque de violation des droits de l'homme et du travail. Les risques peuvent varier en fonction du site de production, du processus de production et de la phase du cycle de vie. La matrice de pertinence (2019)¹ donne une vue d'ensemble des différents risques et indique des possibilités d'action concrètes.

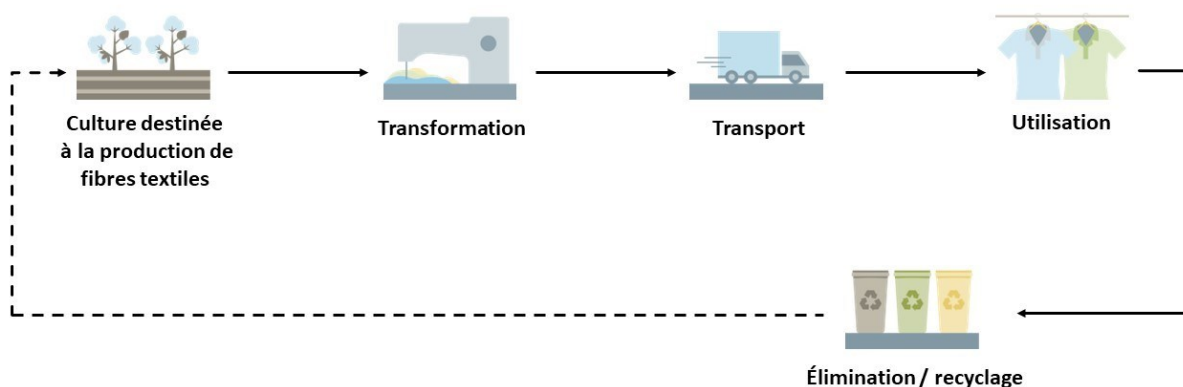


Illustration 1 Illustration d'un cycle de vie avec les différentes phases : production des matières premières, transformation, transport, utilisation et élimination/recyclage (source : Office fédéral de l'environnement (OFEV), Quantis, 2019, Matrice de pertinence – Guide à l'intention des acheteurs et des services demandeurs).

¹ Matrice de pertinence – Guide à l'intention des acheteurs et des services demandeurs

3.1 Aspects environnementaux

Les impacts environnementaux suivants peuvent notamment apparaître tout au long du cycle de vie :

Matières premières

- Fibres végétales brutes : consommation d'eau et utilisation de terres, utilisation de pesticides et d'engrais (menace pour le milieu aquatique), perte de biodiversité
- Fibres animales brutes : émissions de gaz à effet de serre, utilisation de terres, perte de biodiversité, bien-être animal
- Fibres synthétiques : consommation d'énergie, consommation de matières premières non renouvelables (le pétrole)

Phases du cycle de vie concernées



Transformation

- Production de fibres, de tissus, y compris finition : émissions dans l'air et l'eau (produits chimiques), consommation d'énergie
- Confection : consommation d'énergie, déchets – en particulier les déchets textiles



Utilisation

- Consommation d'eau, pollution des eaux usées, consommation d'énergie



Élimination / recyclage

- Pollution des sols, émissions dans l'air, consommation d'énergie



Transports (tout au long de la chaîne d'approvisionnement mondiale)

- Consommation d'énergie, émissions dans l'air



3.2 Aspects sociaux et sanitaires

Les points sensibles suivants peuvent notamment apparaître tout au long du cycle de vie :

Conditions de travail et sécurité

- Travail des enfants, travail forcé, heures de travail excessives, pas de repos
- Discrimination au travail, violence physique et verbale, intimidation, harcèlement sexuel et punitions abusives
- Manque de sécurité au travail, pas de voies d'évacuation et de sorties de secours, pas de mesures de protection contre les incendies, pas d'équipement de protection, mauvaise sécurité des machines, mauvaise statique des bâtiments de travail

Phases du cycle de vie concernées



Protection de la santé insuffisante

- Protection insuffisante contre les produits chimiques dangereux pour la santé (concerne les travailleurs comme les consommateurs finaux)
- Utilisation de produits chimiques interdits



- Danger dû à un stockage inapproprié des produits chimiques
- Pas de protection suffisante contre les émissions de poussières
- Risque d'explosion dû à la concentration de poussières
- Protection insuffisante contre les émissions sonores
- Pas d'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires

Liberté d'association

- Pas de droit à la liberté d'association
- Pas de droit à la négociation collective



Salaires

- Pas de salaire minimum ou salaires minimums inférieurs au minimum vital
- Les salaires ne sont pas payés à temps



Digression : avantages et inconvénients des différentes fibres textiles

Selon les exigences posées à un vêtement ou à un textile, différentes fibres textiles peuvent entrer en ligne de compte. Les fibres textiles sont classées en quatre grandes catégories :

- 1) Fibres naturelles d'origine végétale (coton, lin, chanvre, ...)
- 2) Fibres naturelles d'origine animale (laine de mouton, poil de chèvre, poil de lapin, soie, ...)
- 3) Fibres synthétiques d'origine naturelle (fibres de cellulose) (acétate, modal, viscose, ...)
- 4) Fibres synthétiques d'origine chimique (polyamide, polyacrylique, polyester, ...).

Le tableau suivant vous donne un aperçu des avantages et inconvénients qualitatifs des différentes fibres textiles.

Tableau 1 Aperçu des avantages et inconvénients qualitatifs de différentes fibres textiles (évaluation des experts ecoLive).

Fibres	Exemples	Principaux avantages	Principaux inconvénients	Variantes durables	
				Durabilité ²	Recyclage
Fibres naturelles d'origine végétale					
Coton		- Bonne résistance au lavage jusqu'à 95 °C - Facile à teindre - Agréable à porter - Absorption moyenne de l'humidité	- Sèche relativement lentement - Sensible aux insectes, aux moisissures et à la pourriture - Se froisse relativement facilement, ce qui réduit la durée d'utilisation entre chaque entretien - N'est pas disponible en couleurs vives	✓	✓
Lin		- Très solide - Bonne résistance au lavage jusqu'à 95 °C - N'est pas attaqué par les insectes - Forte absorption de l'humidité - Ne retient que peu de chaleur	- Sèche relativement lentement - Se froisse facilement - Se lave difficilement - Sensible à la moisissure et à la transpiration	✓	
Fibres naturelles d'origine animale					
Laine		- Se froisse peu - Fibres élastiques et douces - Offre une très bonne protection thermique - Absorbe très bien l'humidité - Ne se charge pas d'électricité statique - Pas de délavage des microfibres	- Forme des peluches ou s'emmêle en cas de frottement - Peut-être infestée par les mites - Est endommagée par le carbonate de sodium et le chlore - Peut provoquer une irritation de la peau - Perd son élasticité après de nombreux lavages - Sèche très lentement	✓	✓
Fibres synthétiques (essentiellement fabriquées à partir de cellulose)					
Viscose	Tencel Lyocell Modal Avril Vincel	- Peu coûteuse - Absorbe bien l'humidité - Aspect brillant	- Peut jaunir sous l'effet de la chaleur - Faible résistance à la déchirure - À l'état humide, forte perte de résistance - Se froisse facilement	✓	✓
Acétate	Rhonel Tricel	- Sèche rapidement - Peu coûteuse - Bonne isolation thermique - Agréable au toucher	- Sensible à certains solvants - Se lave difficilement à l'eau (nettoyage à sec) - Pas très résistante au frottement		

² Agriculture biologique ou sylviculture certifiée

Fibres synthétiques (en principe fabriquées à partir de pétrole ou de charbon)					
Polyester	Tergal Dacron Terylène	- Facile d'entretien - Très bonne résistance à la traction et à l'abrasion (frottements) - Peut-être colorée sans eau - Offre une bonne élasticité	- Teinture à haute température - Forme des peluches en cas de mélange avec d'autres fibres - Absorbe les odeurs (sauf après traitement spécial) - Produit à partir de ressources limitées - Émissions de microfibres dans l'eau et dans l'air		✓
Polyamide	Nylon Rilsan Perfilon Perlon Tecron	- Très bonne résistance à la traction et à l'abrasion (frottements) - Bonne résistance aux produits chimiques - Facile à laver - Sèche rapidement - Bonne résistance aux insectes, aux champignons et à la pourriture	- Jaunit sous l'effet de la chaleur - Sensible à la lumière - Facilement inflammable - Faible absorption de l'humidité - Émissions de microfibres dans l'eau et dans l'air		✓
Fibres de chlore	Rhovyl Clevyl	- Bonne résistance aux produits chimiques - Entièrement résistantes au feu - Offrent une bonne capacité d'isolation thermique - Déformables à la chaleur	- Très sensibles à la chaleur - Aucune capacité d'absorption - Pollution de l'eau de lavage par des fibres microplastiques		✓
Polyuréthane	Élasthanne Lycra Spandex Perlon	- Très résistant aux produits chimiques (sauf au chlore) - Facile à teindre - Bonne résistance aux bactéries (odeurs) - Très bonne élasticité	- Peut jaunir - Sensible à la lumière et à la chaleur - Pollution de l'eau de lavage par des fibres microplastiques		
Aramide	Kevlar Nomex	- Bonne résistance à la chaleur - Résistant au feu - Isolation - Antistatique - Bonne résistance aux frottements et aux produits chimiques	- Les salissures incrustées nécessitent un nettoyage à sec - Pollution de l'eau de lavage par des fibres microplastiques		

Vous trouverez des informations détaillées sur les propriétés des différentes fibres textiles dans la Mistra "Fibre Bible Part 1"³ et sur l'impact environnemental concernant le climat et la consommation d'eau dans la Mistra "Fibre Bible Part 2"⁴.

Déterminez tout d'abord avec les utilisateurs quelles sont les exigences et caractéristiques impératives puis choisissez la variante la plus durable sur l'ensemble du cycle de vie parmi les fibres entrant en ligne de compte. Des tissus mélangés sont souvent utilisés pour donner aux textiles différentes fonctions. Ces tissus mélangés peuvent toutefois poser un problème pour le recyclage.

La bonne qualité et le fait de porter/utiliser longtemps des vêtements et des textiles contribuent positivement au bilan écologique. Il est important que les opérations de lavage et de nettoyage, qui sont nombreuses en cas de longue durée de vie, soient également effectuées de manière écologique (économie

³ Mistra « Fibre Bible Part 1 »

⁴ Mistra « Fibre Bible Part 2 »

d'énergie lors du lavage et du séchage, produits de lessive respectueux des eaux, machines à laver bien remplies, lavage/nettoyage uniquement si nécessaire).

4.0 Considérations avant l'achat

Si vous souhaitez optimiser votre consommation de vêtements et de textiles du point de vue de la durabilité, vous devez réfléchir à quelques éléments fondamentaux avant leur achat.



Illustration 2 Étapes à considérer avant l'achat

4.1 Respecter les conditions-cadres politiques et légales

Commencez par clarifier les conditions-cadres juridiques qui s'appliquent à votre achat (LMP, AIMP, directives cantonales et/ou communales en matière d'approvisionnement).

Avant de procéder à l'achat, vérifiez également les conditions-cadres politiques, ainsi que les concepts et réglementations internes qui s'appliquent à l'achat de vêtements et de textiles :

- Votre administration dispose-t-elle de concepts, de directives ou d'instructions dans les domaines de l'énergie et du climat, de la biodiversité et de la préservation des ressources, de l'innovation, qui peuvent être mis en œuvre concrètement lors de l'achat de vêtements ou de textiles ?
- Existe-t-il une décision politique visant à promouvoir l'achat de produits fabriqués de manière durable, en particulier les vêtements et les textiles ?

4.2 Clarifier les besoins

Analysez les besoins réels :

Dans l'idéal, un groupe de travail composé d'utilisateurs et d'acheteurs se penche sur les questions relatives aux besoins exacts et, dans le cas d'achats de textiles, plus particulièrement sur les exigences et les propriétés du textile (fonction, particularités de port, qualité du matériau, aspect, toucher, réparabilité).

L'évaluation des besoins doit également être effectuée en tenant compte de la nécessité d'acquérir de nouveaux textiles ou de la possibilité de réutiliser des textiles existants. Si ce n'est pas le cas, il convient d'examiner si les besoins peuvent être satisfaits par des textiles dont la production est plus respectueuse de l'environnement/des ressources et plus équitable sur le plan social, qui contiennent moins de produits chimiques et qui sont moins nocifs et dangereux pour la santé de toutes les personnes concernées par leur cycle de vie.

Tableau 2 Questions pouvant aider à clarifier les besoins.

Question	Mesures possibles
Quelles exigences les textiles doivent-ils remplir en termes de fonction, qualité des matériaux et particularités de port ? (Ex. : résistant à la saleté et à l'eau)	- Vérifier le caractère impératif de ces exigences (Ex. : seulement résistant à l'eau)
Quelles exigences de confort les textiles doivent-ils remplir ? (Ex. : liberté de mouvement, respirabilité, neutralité des odeurs, poids, toucher)	- Clarifier les principales exigences en matière de confort
Existe-t-il des alternatives au textiles conventionnels qui soient plus respectueuses de l'environnement ? (Ex. : t-shirt en coton issu de l'agriculture conventionnelle)	- Observation du marché - Recherche/innovation (ex. : t-shirt en coton bio)
Les textiles doivent-ils être la propriété du service demandeur ?	- Examiner les alternatives à l'achat (leasing, location)
Quelle quantité (de vêtements et dans quelles tailles) est nécessaire sur quelle période ?	- Suivre les scénarios d'évolution
La réutilisation des textiles usagés permet-elle de répondre à la demande ?	- Clarifier la situation du « marché des textiles d'occasion »
Qui s'occupe de l'entretien des textiles ?	- Clarifier les conséquences écologiques, économiques et sociales de l'entretien des textiles en interne ou en externe
Quelle doit être la durée d'utilisation des textiles ?	- Définir la qualité du matériau (en général plutôt opter pour des matériaux de bonne qualité) - Exiger une garantie sur les pièces de rechange - Définir le processus de réparation
L'organisation doit-elle être visible sur les textiles ?	- Appliquer des logos et des inscriptions de manière à ce qu'ils puissent être facilement enlevés ou surimprimés.
Qu'advient-il des textiles une fois qu'ils ne sont plus utilisés ?	- Clarifier les possibilités de réutilisation ou de recyclage - S'il n'est pas possible de renoncer aux logos et aux inscriptions, veiller à ce qu'ils puissent être facilement retirés. - Les fournisseurs s'engagent à reprendre les textiles usagés, à les réutiliser si cela est possible ou, à défaut, à les recycler et à présenter un concept de recyclage.

4.3 Analyse de marché

L'analyse de marché vous permet de déterminer les fournisseurs potentiels du produit souhaité, ainsi que l'offre actuelle de textiles fabriqués de manière durable sur le marché. Prêtez une attention particulière aux innovations dans la fabrication des fibres et les processus de production, mais aussi en termes d'économie circulaire. L'analyse de marché vous aide à définir les critères adéquats, notamment les critères d'aptitude et les spécifications techniques de l'appel d'offres, et donc à vous assurer que vous recevrez suffisamment d'offres en retour.

Exemples de questions possibles pour l'analyse de marché :

- Quelles sont les innovations en matière de matériaux respectueux de l'environnement ?
- Quels sont les méthodes et processus respectueux de l'environnement et de la santé ?
- Quels sont les nouveaux modèles commerciaux ?
- Quels sont les labels/normes qui attestent d'une production respectueuse de l'environnement et/ou socialement responsable ?
- Quels sont les principaux pays producteurs de textiles ?
- Quelles sont les possibilités de réutilisation ?
- Quelles sont les possibilités de recyclage ?
- Quelles fibres sont fabriquées avec un certain pourcentage de fibres recyclées ? (pour les fibres polyester, la partie recyclée ne doit pas provenir de bouteilles PET recyclées !⁵)
- Quels principes issus d'autres conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ratifiées par la Suisse peuvent être exigés en plus comme conditions de participation ?

Les sites web suivants peuvent vous aider dans cette analyse :

- [Swisstextiles](#)
- [Subitex 2020-2025, Durabilité du textile](#)
- [Guide des standards de durabilité sociale dans le domaine textile pour les marchés publics](#)
- [Sustainable Textiles Switzerland 2030](#)
- [Bündnis für nachhaltige Textilien \(Alliance pour des textiles durables\)](#)
- [Labelinfo](#)
- [Approvisionnement circulaire en textiles](#)
- [Sustainable Apparel Coalition](#)

4.4 Clarifications concernant les coûts et les infrastructures

Réalisez une estimation des coûts de l'achat prévu. L'importance du volume d'achat vous donne une indication sur les conditions-cadres juridiques applicables à votre approvisionnement.

4.5 Promouvoir l'économie circulaire

Le terme « économie circulaire » (« circular economy » en anglais) désigne un système régénératif dans lequel le succès économique et l'utilisation des ressources, les émissions et le gaspillage d'énergie sont découplés. Le ralentissement, la réduction et la fermeture des cycles d'énergie et de matériaux sont intégrés dans les nouveaux modèles d'entreprise durables.

Mesures possibles dans le domaine des vêtements et des textiles :

- Envisager l'utilisation de textiles usagés.
- Exiger que les textiles soient réparables (p. ex. grâce à des boutons ou des fermetures éclair remplaçables, etc.).

⁵ Pour des raisons de qualité, les bouteilles en PET doivent rester dans le circuit des bouteilles, et il est préférable d'éviter le décyclage. Ce sont les conclusions d'une [étude de l'EMPA](#).

- Veiller à ce que le design soit réutilisable et recyclable (p. ex. en évitant les tissus composés de fibres mélangées ou les coutures collées si les exigences le permettent et en renonçant aux impressions, personnalisations, etc.).
- Promouvoir le recyclage de fibre à fibre.
- En fin de vie des vêtements et des textiles, les destiner de préférence à la réutilisation (les vêtements et les textiles sont réutilisés pour le même usage), sinon à la récupération (les vêtements et les textiles sont recyclés et servent de matières premières pour la fabrication de nouveaux produits).
- Exiger du fournisseur qu'il reprenne les vêtements et textiles usagés. Le fournisseur doit présenter un concept de recyclage.
- Exiger une bonne qualité et une longue durée de vie des textiles en fonction de leur utilisation.

4.6 Possibilités d'action pour les acteurs

Outre les personnes chargées des achats, d'autres intervenants peuvent contribuer à réduire l'impact environnemental des vêtements et des textiles. Les services d'achats peuvent exercer une influence en accompagnant ou en formant les groupes ou les personnes concernés. Le tableau 3 présente les mesures possibles en dehors du champ d'action direct du service d'achats.

Tableau 3 Intervenants pouvant mettre en œuvre des mesures de développement durable hors de l'achat lui-même.

Groupe d'acteurs	Quelles mesures supplémentaires peuvent être prises pour réduire davantage l'impact environnemental du produit ?
Direction, Cheffes et chefs de service, Acheteurs	– Adopter des directives sur les marchés publics pour les achats durables – Promouvoir la formation des responsables des achats en matière de durabilité – Innovations dans le modèle d'approvisionnement : p. ex. le leasing/la location au lieu de l'achat – Consultations d'experts : experts en analyse du cycle de vie, experts en coûts du cycle de vie
Entreprise de fabrication	– Produire des vêtements et des textiles durables, de bonne qualité, réparables, réutilisables et facilement recyclables – Introduction d'un système de gestion environnementale et sociale – Introduction d'une norme de durabilité (labels) – Réduction et gestion des déchets de production – Développement de modèles commerciaux innovants – Assurer la traçabilité des textiles – Fabriquer ou transformer des tissus à partir de fibres recyclées
Utilisateurs	– Manipulation soigneuse des vêtements et des textiles – Réparation si possible – Nettoyage adéquat et respectueux de l'environnement – Élimination appropriée / recyclage
Recherche et développement	– Développement de nouvelles fibres écologiques – Développement de fibres contenant des matières premières recyclées – Développement de processus de production respectueux des ressources, de l'environnement et de la santé

5.0 Recommandations pour les achats responsables

Pour l'attribution directe (procédure de gré à gré) : Voir chapitres 5.1 et 5.2

Pour les appels d'offres : Voir chapitres 5.1 et 5.3

5.1 Recommandations générales (attribution directe et appel d'offres)

Que l'achat de vêtements et de textiles se fasse par le biais d'une attribution directe ou d'un appel d'offres, les recommandations suivantes sont importantes du point de vue de la durabilité afin d'éviter les risques environnementaux, sociaux, et sanitaires élevés tout au long de la chaîne de valeur.

5.1.1 Analyse des besoins

- Une analyse minutieuse des besoins constitue la base. C'est la seule façon de s'assurer qu'aucun mauvais achat ne sera fait et que les besoins des utilisateurs seront satisfaits. Malheureusement, une quantité beaucoup trop importante de textiles inutilisés est détruite. Clarifiez les besoins réels et non les souhaits et les idéaux. Vous trouverez des questions concrètes sur la clarification des besoins au chapitre 4.2.

5.1.2 Analyse de marché

- Une analyse de marché est nécessaire pour déterminer dans quelle mesure les vêtements et les textiles produits de manière durable ainsi que les fournisseurs de ces produits sont présents sur le marché et peuvent répondre à vos besoins. Informez-vous également sur les innovations en matière de matériaux et de processus qui contribuent à la durabilité des vêtements et des textiles. Vous trouverez des informations détaillées sur l'analyse de marché au chapitre 4.3.

5.1.3 Leasing, location ou achat

- Vérifiez si vous devez posséder les vêtements et les textiles ou si vous pouvez éventuellement envisager un leasing ou une location.
- Clarifiez les avantages et les inconvénients écologiques, économiques et sociaux des variantes mentionnées.

5.1.4 Nettoyage et entretien

- Déterminez si le nettoyage des vêtements et des textiles peut être effectué par vos soins ou si ce service doit également faire l'objet d'un appel d'offres. Il est important que les services de nettoyage soient également soumis à des exigences écologiques en matière de produits et que le nettoyage soit effectué de manière socialement responsable. De même, le transport des textiles à nettoyer doit être aussi écologique que possible. La fiche d'information de la Conférence des achats de la Confédération CA « Prise en compte de l'impact environnemental des transports » donne des informations plus précises à ce sujet⁶.

5.1.5 Innovations

- Clarifiez quelles sont les innovations durables en matière de fibres, de processus de production ou de modèles d'approvisionnement.
- Encouragez l'innovation en autorisant les variantes et en fixant des objectifs plutôt que des critères restrictifs (par exemple, les propriétés des matériaux plutôt que leur composition).

⁶ Fiche d'information "Prise en compte de l'impact environnemental des transports"

5.1.6 Capacité circulaire

- Chaque fois que cela est possible, choisissez des vêtements et des textiles qui peuvent être recyclés et pour lesquels il existe un marché de réutilisation/récupération. Veillez à ce que la conception soit adaptée à la circularité.

5.1.7 Emballage

- Réfléchissez à la manière dont les marchandises doivent être livrées. L'emballage individuel est à exclure dans la plupart des cas. L'emballage doit être réutilisable (pour les palettes, demander Euronorm) ou recyclable.
- Il ne doit pas contenir de polymères halogénés.

5.1.8 Justificatifs

- Définissez les normes et les labels que vous acceptez comme preuve des critères de durabilité exigés.
- Veillez à ce que les labels acceptés correspondent autant que possible au type I⁷.

5.2 Recommandations pour l'attribution directe

- En principe, il est recommandé d'appliquer les mêmes critères de durabilité lors de l'attribution directe que lors d'un appel d'offres public. Il est toutefois possible d'exiger un label spécifique sans devoir accepter ce qui est comparable.
- La prise en compte de labels ambitieux est un moyen efficace de garantir un achat durable. Exigez le label « Made in Green by OEKO-TEX » (absence de substances nocives et emplois socialement progressistes) ou au moins le label « OEKO-TEX STANDARD 100 » (absence de substances nocives).

Vous trouverez des informations plus détaillées sur les labels et les normes dans [l'aperçu des labels](#) de PUSCH ainsi que dans le document ITC-SECO [Guide des standards de durabilité sociale dans le domaine textile pour les marchés publics](#). Vous trouverez en annexe 1 un bref aperçu de l'évaluation des labels textiles concernant les aspects sociaux.

5.3 Recommandations pour l'appel d'offres : aspects de durabilité

Les tableaux suivants montrent les aspects de durabilité qui peuvent être inclus dans le dossier d'appel d'offres pour les vêtements et les textiles. Les aspects de durabilité regroupent les conditions de participation obligatoires, les critères d'aptitude, les spécifications techniques et les critères d'adjudication. Pour chaque aspect, une suggestion de preuve est indiquée.

Il convient de noter que le respect de toutes les exigences demandées par l'entité adjudicatrice doit être prouvé par le soumissionnaire. N'exigez donc rien qui ne puisse être prouvé et spécifiez dans l'appel d'offres quels documents, labels/normes (ou éléments comparables) vous acceptez comme preuve.

Les aspects de durabilité doivent impérativement être examinés par le service juridique compétent dans le cadre de l'appel d'offres.

Comme il est souvent fastidieux pour le soumissionnaire de fournir les justificatifs demandés, ceux exigeant de nombreux efforts peuvent être demandés uniquement à l'adjudicataire potentiel, même avant l'attribution de l'adjudication. Le temps consacré à l'obtention des justificatifs a généralement une influence dans le temps, il convient donc d'en tenir compte dans la planification du projet.

Une évaluation des risques permet de déterminer s'il existe un risque pour le service demandeur que l'adjudicataire potentiel ne respecte pas les exigences. Le point 3.6.1 des recommandations de la

⁷ [Outils et méthodes pour évaluer l'impact des fournisseurs et des produits : Cf. chapitre 3: Labels, certifications et autres distinctions](#)

Conférence des achats de la Confédération CA sur les achats durables (voir lien sous 5.3.1) indique comment vous pouvez procéder à l'évaluation des risques.

Le Guide des standards de durabilité sociale dans le domaine textile pour les marchés publics, élaboré par l'ITC (International Trade Centre) sur mandat du SECO, donne un aperçu des normes qui confirment le respect de toutes les conventions fondamentales de l'OIT.

Vous trouverez un bref aperçu des différentes normes sociales à l'annexe 1.

La plateforme Labelinfo.ch propose un aperçu du contenu de différents labels, notamment des écolabels, qui se rapportent aux vêtements et aux textiles.⁸

On distingue trois types de normes : les normes relatives aux produits (p. ex. bluesign), les certifications d'entreprise (p. ex. ISO 14001 pour le système de management environnemental) et les initiatives dont les approches sont suivies par les entreprises dans leur ensemble (p. ex. l'initiative BCI Better Cotton pour une production de coton plus durable).

De nombreuses normes ne couvrent pas l'ensemble de la chaîne de valeur. En revanche, les labels « Chain of custody » se réfèrent à l'ensemble de la chaîne de valeur (p. ex. : Global Organic Textile Standard GOTS, Made in Green by OEKO-TEX).

5.3.1 Conditions de participation obligatoires

Indépendamment de l'objet du marché, les conditions de participation obligatoires qui imposent des exigences écologiques et sociales minimales au soumissionnaire et à ses sous-traitants s'appliquent. Le fait que la prestation soit fournie en Suisse ou à l'étranger joue un rôle.

Si la prestation est fournie en Suisse, il convient alors de respecter les dispositions du droit suisse de l'environnement, les dispositions relatives à la protection du travail et les conditions de travail en vigueur sur le lieu de la prestation, l'égalité salariale entre femmes et hommes ainsi que les obligations d'annonce et d'autorisation prévue par la loi fédérale contre le travail non déclaré.

Si la prestation est fournie à l'étranger, il convient de respecter au moins les prescriptions en vigueur sur le lieu de la prestation en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles. En outre, les accords internationaux sur l'environnement désignés par le Conseil fédéral⁹ doivent être respectés dans la mesure où ils vont au-delà des législations environnementales locales. En ce qui concerne les exigences sociales, les dix conventions fondamentales¹⁰ de l'Organisation internationale du travail (OIT) doivent au moins être respectées. La LMP permet de formuler encore d'autres normes de travail de l'OIT ratifiées par la Suisse comme conditions de participation obligatoires, si celles-ci ne restreignent pas l'accès au marché de manière disproportionnée. Cela doit impérativement être clarifié au préalable dans une analyse de marché. Pour le secteur des vêtements et des textiles, il est envisageable d'imposer, en plus des conventions fondamentales, le respect des normes de l'OIT 14 (temps de repos), 153 (temps de repos pour le transport routier), 119 (protection des machines), 139 (protection contre les substances cancérigènes), 136 (ne pas affecter les jeunes de moins de 18 ans et les femmes enceintes ou allaitantes à des travaux les exposant au benzène ou à des produits contenant du benzène), 162 (sécurité dans l'utilisation de l'amiante), 120 (protection de la santé dans le commerce et les bureaux), 170 (protection contre les produits chimiques), 174 (prévention des accidents industriels), 132 (congés payés d'au moins trois semaines par an), 183 (congé de maternité d'au moins 14 semaines) et 6 (respect de l'interdiction du travail de nuit des jeunes).

⁸ Labelinfo

⁹ OMP annexe 2 (art. 4, al. 3)

¹⁰ Normes du travail de l'OIT

Lorsque l'exigence d'un ou plusieurs de ces principes supplémentaires comme conditions de participation restreint le marché de manière disproportionnée, il est possible de formuler ces principes comme critères d'adjudication. Les soumissionnaires qui respectent ces principes peuvent donc être évalués avec des points supplémentaires. Cela peut par exemple être le cas pour les principes du congé de maternité de 14 semaines (norme 183) et du droit à au moins trois semaines de congés payés par an (norme 132).

Concernant le respect des obligations légales minimales, voir les textes légaux en vigueur¹¹ et les recommandations des offices fédéraux en charge des achats durables. Des informations complémentaires sont également fournies dans le cadre du projet TRIAS.

Les normes de l'OIT non ratifiées par la Suisse ne peuvent pas être formulées comme conditions de participation obligatoires. C'est le cas, par exemple, du respect des salaires minimum (norme 131). Il est toutefois possible d'en faire un critère d'adjudication. Il en va de même pour les salaires de subsistance. Dans ce cas, le fournisseur doit démontrer quel instrument (p. ex. Wage Ladder¹²) est utilisé pour fixer le montant du salaire de subsistance¹³.

5.3.2 Critères d'aptitude

Les critères d'aptitude (CAp) sont des critères obligatoires ; leur non-respect entraîne l'exclusion de l'offre.

Thème	Critère et niveau d'ambition			Justificatif	Pertinence 14
	Base	Bonne pratique	Modèle		
Gestion de la qualité	Le soumissionnaire et ses principaux tiers (sous-traitants, fournisseurs) disposent d'un système de gestion de la qualité en vigueur, conforme à la norme ISO 9001 ou à une norme équivalente.			Copie du certificat en vigueur (p. ex. ISO 9001 ou 14001 ou EMAS) ou présentation d'un système de gestion de la qualité ou de l'environnement comparable	  
Management environnemental		Le soumissionnaire et ses principaux tiers (sous-traitants et fournisseurs) disposent d'un système de management environnemental en vigueur, conforme à la norme ISO 14001, EMAS ou équivalent.			  
Gestion sociale			Le soumissionnaire dispose d'un système de gestion sociale.	Copie du certificat SA8000 valable ou équivalent	  
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Le soumissionnaire connaît le nom et l'adresse de ses principaux tiers (sous-traitants, fournisseurs) et les fournit de manière transparente.			Liste des noms des principaux sous-traitants et fournisseurs, avec indication de l'adresse et de l'interlocuteur	  

¹¹ LMP; OMP

¹² Wage Ladder

¹³ Living Wages (salaires subsistance)

¹⁴ Indication qualitative de la pertinence environnementale et sociale du critère:

priorité haute:    ; priorité moyenne:    ; priorité faible:   

5.3.3 Spécifications techniques et critères d'adjudication pour les vêtements et textiles

Les spécifications techniques (ST) sont des critères obligatoires qui définissent en détail les caractéristiques du bien à acquérir. Leur non-respect entraîne l'exclusion de l'offre. Les ST doivent donc être déterminées avec prudence. Une bonne connaissance du marché de l'approvisionnement est indispensable pour la formulation des ST. Il est recommandé de s'aider des critères des écolabels les plus répandus (si possible de type 1) pour formuler les ST.

Contrairement aux ST, les critères d'adjudication (CA) sont évalués. En combinant les ST et les CA, il est possible d'évaluer une meilleure performance en matière de durabilité en attribuant des points supplémentaires.

Les critères suivants (variante abrégée/extrait) sont basés sur les critères applicables aux marchés publics écologiques (MPE) de l'UE pour les services et produits textiles¹⁵. Le document de l'UE fournit de nombreuses informations supplémentaires et doit absolument être utilisé pour la formulation des ST et des CA.

Les critères de l'UE sont divisés en « critères essentiels » (correspondants aux critères « bonne pratique » ci-dessous) et « critères complets » (correspondants aux critères « modèle » ci-dessous). Les « critères de base », qui correspondent aux prescriptions légales, ne sont pas mentionnés séparément dans les critères de l'UE.

¹⁵ Critères MPE de l'UE pour les textiles

Thème	Type	Critère et niveau d'ambition		Justificatif	Pertinence
16					
Fibres comme matières premières					
		Bonne pratique	Modèle		
Fibres de coton	ST	Teneur en fibres naturelles de coton issues de l'agriculture biologique d'au moins 20%	Teneur en fibres naturelles de coton issues de l'agriculture biologique d'au moins 60%	bioRe, GOTS ou équivalent	
	CA	Des points sont attribués pour chaque augmentation de 10% par rapport à la ST précédente.			
	CA	Le coton (100%) est certifié Fairtrade.		Fairtrade International Textile Standard, bioRe ou équivalent	
Fibres de laine (teneur dans le textile > 50%)	ST	Les effluents issus du lavage de la laine (dessuintage), mesurés en g DCO*/kg de laine grasse, doivent être de 25 g maximum pour la laine grossière et la laine d'agneau, et de 45 g maximum pour la laine fine. *Demande chimique en oxygène		Lors de la livraison de la marchandise, le fournisseur présente des données de contrôle pour la laine utilisée.	
Fibres cellulosique artificielles (p. ex. viscose, modal, lyocell)	ST	La matière première utilisée pour la fabrication de la cellulose (p. ex. le bois, l'eucalyptus) provient à 100% de cultures légales et gérées de manière durable.		100% FSC, PEFC ou équivalent	
	ST	Émissions de soufre dans l'air : dans le processus de production des fibres de viscose et de modal, la teneur en composés soufrés des émissions atmosphériques ne doit pas dépasser, en moyenne annuelle, les valeurs limites suivantes (g S/kg) : Fibres discontinues : 30 g/kg Fibre continues : – Lavage par lots : 40 g/kg – Linge intégré : 170 g/kg		Présentation des données de contrôle, des documents commerciaux et des dossiers de lots	
	ST		Émissions de composés halogénés provenant de la pâte (chlore) : La pâte utilisée pour la fabrication des fibres doit être blanchie sans utilisation de chlore élémentaire. La quantité totale de chlore et de chlore organochloré ne doit pas dépasser 150 ppm dans les fibres finies (OX) et les valeurs limites suivantes dans les effluents issus de la fabrication de la pâte (AOX) : 0,170 kg/t de pâte sèche à l'air	Le fournisseur remet un rapport d'audit indiquant que les exigences en matière de : - OX : ISO 11480 (incinération contrôlée et microcoulométrie) - AOX : ISO 9562 sont respectées.	

Polyester Nylon	ST		Polyester en partie recyclé: les fibres de polyester ainsi que les produits en fibres de nylon doivent avoir un contenu recyclé d'au moins 20%.	Le fournisseur apporte la preuve que les lignes de production sont adaptées à cet effet et indique de quelles sources provient la part de matériaux recyclés. Le fournisseur apporte également la preuve que la teneur en recyclat n'affecte pas les exigences de qualité et la fonctionnalité définies dans le dossier d'appel d'offres.	
	CA		Des points sont attribués pour chaque augmentation de 10% de la teneur minimale en fibres recyclées de 20% des produits en polyester et/ou en nylon utilisés pour l'exécution du contrat, lorsque ceux-ci proviennent de déchets de production et/ou de consommation (autres que les bouteilles en PET).	Lors de la passation de la commande, le fournisseur doit apporter la preuve que les lignes de production prévues pour le produit fibreux sont conçues pour la teneur minimale prescrite en fibres recyclées. Les lignes de production des produits à fournir et les matières premières pour le recyclat doivent être certifiées par des organismes externes quant à leur teneur en recyclat et leur traçabilité doit être confirmée. Les exigences de qualité définies dans le dossier d'appel d'offres ne doivent pas en être affectées.	
Polyester Nylon	CA		L'origine du contenu recyclé du polyester peut être suivie dans le cadre d'une « Chain of custody ».	100% des points : Le fournisseur présente le certificat valable du "Global Recycled Standard GRS" pour la part de polyester recyclé. - 50% des points : Le fournisseur présente le certificat valable du "Recycled Content Standard RCS" pour la part de polyester recyclé. -0% des points : Le fournisseur ne fournit pas de preuve.	
Recyclage du polyester	CA		Des points seront attribués aux soumissionnaires qui peuvent démontrer que la conception des produits textiles vise à faciliter la récupération des fibres de polyester en fin de vie du produit et qu'un système de collecte volontaire du produit textile est proposé afin de permettre à l'adjudicateur de renvoyer les tissus en polyester pour recyclage ou réutilisation.	Lors du passage de la commande, le soumissionnaire doit : Fournir des informations précises sur les caractéristiques des produits qui facilitent le tri des matériaux à des fins de recyclage et/ou Fournir des informations précises sur les systèmes de collecte et déclarer par écrit qu'ils s'appliquent jusqu'à la fin de vie des produits.	

Restriction d'utilisation des produits chimiques (absence de substances nocives)				
Déclaration sur les substances issues de la liste des substances candidates REACH ¹⁷	ST	Le soumissionnaire doit déclarer la présence de substances figurant sur la liste des substances candidates REACH qui sont présentes dans le produit fini avec une concentration supérieure à 0,1% de la masse.	Le soumissionnaire doit fournir une déclaration valide conformément à l'article 33, paragraphe 2 du règlement REACH ¹⁸ lors de la livraison des produits finaux. S'il est indiqué que des substances de la liste des substances candidates sont contenues, celles-ci doivent être nommées avec précision.	
Substances chimiques pour lesquelles le produit final doit être testé.	ST	Le produit livré ne doit contenir aucune des substances énumérées à l' <u>annexe 1</u> des critères MPE de l'UE dans une quantité supérieure à la limite individuelle ou à la somme des limites. Cela peut être prouvé par des tests en laboratoire.	Chaque échantillon de produit doit être testé par un laboratoire accrédité pour effectuer les tests pertinents conformément à la norme ISO 17025 ou agréé par l'organisme d'accréditation pour un système d'essai textile avec tests de produits. Lors de la livraison des marchandises, il convient de prouver par des attestations appropriées que les exigences sont remplies. Si les mêmes méthodes d'essai sont utilisées, les résultats d'essai d'un écolabel de type I valide, y compris l'écolabel européen, OEKO-TEX STANDARD 100, Bluesign, GOTS ou équivalent, ainsi que des systèmes d'essai textiles externes, doivent être acceptés.	
Exigences relatives au processus de production	CA	Des normes environnementales et sanitaires élevées sont respectées dans le processus de production.	Le soumissionnaire joint un certificat valide pour l'une de ces normes/labels (selon le type de fibre dominant dans le produit livré) : bluesign ; IVN Naturtextil certifié BEST ; Blauer Engel pour les textiles ; OEKO-TEX STeP ; GRS Global recycled standard ; Grüner Knopf ou équivalent.	

¹⁷ <https://echa.europa.eu/fr/regulations/reach/candidate-list-substances-in-articles>

¹⁸ https://reach-info.ineris.fr/consultation_section/28654/28704

Résistance et prolongation de la durée de vie				
Normes de résistance	ST	Les produits textiles doivent satisfaire aux exigences de résistance déterminantes (voir annexes 2 et 3 des critères MPE de l'UE)	Le soumissionnaire doit fournir les résultats des tests démontrant que les exigences de résistance du produit sont satisfaites.	  
Disponibilité des accessoires	ST	Le fournisseur doit tenir à disposition des pièces de rechange pour tous les accessoires (p. ex. fermetures à glissière, boutons et autres fermetures) pour les vêtements et textiles commandés pendant au moins deux ans à compter de la date de livraison ou pendant la durée du contrat de livraison (la période la plus longue étant retenue).	Le soumissionnaire joint une déclaration écrite de conformité.	  
	CA	Le soumissionnaire garantit qu'il tient à disposition, pendant cinq ans après la fin du contrat de livraison, des pièces de rechange ou des solutions de remplacement pour tous les accessoires importants (p. ex. fermetures à glissière, boutons et autres fermetures) pour les vêtements et textiles commandés.	Le soumissionnaire joint une déclaration écrite de conformité.	
Économie d'énergie à l'usage				
Réduction de la consommation d'énergie lors du séchage et du repassage grâce à un choix approprié de tissus	ST	Pour les textiles qui sont lavés tous les jours ou toutes les semaines : Le tissu sélectionné doit présenter une humidité résiduelle inférieure à 35% après essorage et un grade SA-3 pour la régularité de son aspect après séchage pour une proportion de coton > 50% et un grade SA-4 pour une proportion de coton < 50%.	Le soumissionnaire fournit un rapport d'essai prouvant les propriétés des textiles conformément aux méthodes suivantes : Humidité résiduelle : norme ISO 15797 (ou équivalente) relative aux méthodes de blanchissage ; Entretien facile : norme ISO 15487 (ou équivalente) relative à l'aspect après lavage et séchage.	  
Étiquette d'entretien	ST	Sur l'étiquette d'entretien des textiles, il doit être recommandé de laver à la température la plus basse possible, d'utiliser le programme d'économie d'énergie de la machine à laver, et s'ils ne sont pas nécessaires, de renoncer à d'autres traitements.	Le soumissionnaire fournit un exemple d'étiquette d'entretien et des conseils/explications supplémentaires pour les utilisateurs.	  
Conception axée sur la réutilisation et le recyclage				
Conception axée sur la réutilisation et le recyclage	CA	Les vêtements doivent être conçus de manière à ce que les logos et autres signes distinctifs puissent être facilement enlevés ou surimprimés sans endommager le vêtement.	Lors de la livraison des marchandises, le soumissionnaire fournit, dans l'évaluation du client, des instructions claires et facilement compréhensibles pour les utilisateurs des produits recyclés sur la manière de supprimer ou de surimprimer les logos et les noms de marque.	  

Achat de prestations de services textiles (PST) ayant un faible impact environnemental				
Fournisseur de PST	CAP	Les soumissionnaires doivent être en mesure de démontrer les ressources, l'expertise, les procédures documentées et les systèmes de gestion dont ils disposent pour fournir les prestations de services suivantes (à choisir en fonction de la prestation faisant l'objet de l'appel d'offres !) : <u>Entretien :</u> – Application de systèmes d'inventaire des textiles – Gestion de la réparation et de l'entretien des vêtements et des tissus pour prolonger leur durée de vie. <u>Blanchisserie</u> Application de systèmes de gestion de l'énergie selon ISO 50001 ou équivalent. – Formation du personnel – Optimisation de l'efficacité énergétique – Mesure de la consommation d'énergie Entretien – (Voir partie gauche) <u>Reprise</u> – Infrastructure de tri et de stockage – Fourniture de conseils à l'adjudicateur	Le soumissionnaire doit confirmer qu'il dispose des capacités et des systèmes requis. Des exemples d'activités menées dans le cadre de contrats antérieurs doivent être fournis. Le soumissionnaire doit décrire son approvisionnement interne, ses systèmes de gestion et son infrastructure qui lui permettront de fournir les prestations demandées. L'adjudicateur se réserve le droit de visiter des sites d'exploitation.	
Reprise				
Système de reprise	ST	Le soumissionnaire doit exploiter, dans le cadre de son système de gestion des actifs, un système de reprise des textiles livrés pendant l'exécution du contrat ou avoir des accords fermes avec un système de reprise comprenant les éléments suivants : – Systèmes de collecte dans les locaux de l'adjudicateur pour faciliter le tri et l'étiquetage des textiles ; – Formation et matériel d'information pour le personnel de l'adjudicateur afin qu'il comprenne exactement comment utiliser le système ; – Tri des textiles collectés afin d'obtenir un prix plus élevé pour la réutilisation ou le recyclage. Cela comprend au minimum le tri par type de fibres, par couleur et par état des vêtements. Le soumissionnaire fournit des informations sur le marché prévu pour les textiles collectés.	Le soumissionnaire fournit une description détaillée du système proposé.	

Remarque importante (exclusion de responsabilité) : le présent guide contient des informations fournies à titre indicatif, qui ont été compilées avec soin et en toute bonne foi. Son contenu a été vérifié juridiquement dans la mesure du possible. Toutefois, rien ne garantit qu'il résisterait à l'examen des tribunaux en cas de recours. Ce qui est déterminant est plutôt l'examen au cas par cas de l'achat en question. Ainsi, pour chaque achat, les utilisateurs et utilisatrices doivent examiner soigneusement et de manière autonome, au vu des circonstances du cas particulier, si les critères présentés ici, ainsi que les preuves, sont conformes au droit et appropriés. Les auteures ou auteurs déclinent toute responsabilité pour tout dommage qui pourrait résulter de l'utilisation des informations générales contenues dans ce guide.

6.0 Annexe

Annexe 1 : Aperçu des normes sociales évaluées par l'ITC sur mandat du SECO

Les normes ont été classées en trois catégories : « Excellent », « Très bon » et « Bon ». Voici leur signification concernant le respect des conventions fondamentales de l'OIT :

Excellent : Le respect des dix conventions fondamentales de l'OIT est surveillé dans la durée, et des réponses appropriées sont apportées aux problèmes liés aux risques et à la survenance de violations des droits humains.

Très bon : Les objectifs détaillés des dix conventions fondamentales de l'OIT sont compris et respectés par le soumissionnaire et ses sous-traitants.

Bon : Les dix conventions fondamentales de l'OIT sont connues et respectées par le soumissionnaire et ses sous-traitants.

Les normes couvrent des normes supplémentaires de l'OIT en plus de ses dix conventions fondamentales. Pour plus de détails, veuillez consulter le [Guide des standards de durabilité sociale dans le domaine textile pour les marchés publics](#) du SECO/ITC.

Catégorie	Norme
Excellent	        
Très bon	    

Bon	
-------------------	--

En outre, les standards suivants, bien que non conformes à certaines conventions fondamentales de l'OIT ou aux critères de l'évaluation par ITC, ont été examinés, car ils sont très actifs dans le domaine social et le secteur du textile :

- Cotton Made in Africa : est très actif au niveau de la protection des droits sociaux des travailleurs.
- Good Weave : est actif en termes de respect des conventions fondamentales de l'OIT, en particulier dans l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
- Textile Exchange Global Recycled Standard : a de solides dispositions sur le respect des droits du travail.
- ZNU : œuvre dans le domaine des droits du travail.
- BSCI : est excellent en termes de critères et couvrent toutes les conventions fondamentales de l'OIT de manière très avancée, mais n'impose pas la vérification par une tierce partie de manière systématique (celle-ci reste cependant possible pour les membres de Amfori-BSCI qui s'y engagent, selon un cahier des charges très précis et mis en place par le standard).
- Disha CCC : est très actif sur la protection des travailleurs, mais ne couvre pas les conventions fondamentales de l'OIT sur la santé et la sécurité (155 et 187).
- Triple Sello : est actif sur la protection des travailleurs, mais ne couvre pas les conventions fondamentales de l'OIT sur la santé et la sécurité (155 et 187).